



Assur'Toit, un contrat distribué par la Caisse d'Epargne

MR LOIC SEGARD  
SAINT SAUVEUR  
79 CORNICHE DES FLAMANTS ROSES  
13270 FOS SUR MER  
FRANCE

## ATTESTATION D'ASSURANCE PROPRIETAIRE

BPCE Assurances IARD, 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS, certifie que :

- Monsieur SEGARD LOIC

est titulaire auprès de notre compagnie d'un contrat d'Assurance Multirisques Habitation pour un bien situé à l'adresse suivante : SAINT SAUVEUR 79 CORNICHE DES FLAMANTS ROSES 13270 FOS SUR MER.

**Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :**

- N° de contrat : 010892934
- Date de 1er effet de contrat : 25/03/2019
- Date d'échéance anniversaire : 01/03

Ce contrat couvre le bâtiment contre les dommages matériels causés par :

- l'incendie, l'explosion et les risques associés,
- le dégât des eaux, la tempête, la grêle, le poids de la neige, les catastrophes naturelles et les catastrophes technologiques.

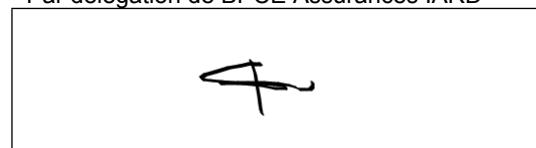
Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle est valable à compter du 01/03/2024 et jusqu'à la prochaine échéance anniversaire.

Fait à

Le 03/05/2024

Par délégation de BPCE Assurances IARD







Assur'Toit, un contrat distribué par la Caisse d'Epargne

MR LOIC SEGARD  
SAINT SAUVEUR  
79 CORNICHE DES FLAMANTS ROSES  
13270 FOS SUR MER  
FRANCE

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE

BPCE Assurances IARD, 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS, certifie que :

- Monsieur SEGARD LOIC

est titulaire auprès de notre compagnie d'un contrat d'Assurance Multirisques Habitation pour un bien situé à l'adresse suivante : SAINT SAUVEUR 79 CORNICHE DES FLAMANTS ROSES 13270 FOS SUR MER.

**Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :**

- N° de contrat : 010892934
- Date de 1er effet de contrat : 25/03/2019
- Date d'échéance anniversaire : 01/03

**Les assurés :**

- LOIC SEGARD, né(e) 18/09/1987
- CELINE CHUNDOO, né(e) 29/07/1989
- LILY ROSE SEGARD, né(e) 20/07/2016

Ce contrat garantit leur responsabilité civile vie privée.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle est valable à compter du 01/03/2024 et jusqu'à la prochaine échéance anniversaire.

Fait à Paris

Le 03/05/2024

Par délégation de BPCE Assurances IARD

